



Connaître - Protéger - Restaurer - Valoriser - Informer - Sensibiliser



AAPPMA des Monédières

*Assemblée générale extraordinaire
6 mars 2021 à St-Yrieix-le-Déjalat*

Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des Monédières

Mairie 19800 CORREZE

www.pechemonedieres.com – peche.monedieres@gmail.com



ASSOCIATION AGRÉÉE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE **"La truite des Monédières"**

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE ***Le 6 mars 2021 à 11H00 à Saint-Yrieix le Déjalat***

L'assemblée générale extraordinaire de l'AAPPMA « La Truite des Monédières » s'est tenue le **6 mars 2021 à 11H00 à Saint-Yrieix le Déjalat**. En raison du contexte sanitaire lié à l'épidémie de COVID-19 et suite aux préconisations de la FNPF et de la Fédération, l'assemblée générale s'est tenue en extérieur, à huis clos, en respectant les gestes barrière.

- *Etaient présents* : M. BOUVARD Marc (MB), Mme BOUVARD Josiane (JB), M. LAURENT Roland (RL), M. CHABRERIE Bernard (BC), M. PETITJEAN Stéphane (SP), M. MICHEL Emmanuel (EM), M. CASADO Mathieu (MC), M. Pierre CHARTIER (PC), M. ALTIERI Guillaume (GA), M. PETITJEAN Frédéric (FP)

- *Etaient excusés* : M. MILLET Paul (PM), M. MARAVAL Christian (CM)

Le président accueille et remercie tous les participants à cette assemblée. Il précise qu'en raison du contexte sanitaire, une consultation directe des membres a eu lieu grâce à un vote électronique ouvert du 20/02/21 au 06/03/21 grâce au site survio.com.

Il présente l'ordre du jour :

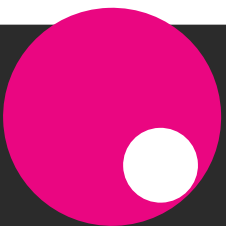
ORDRE DU JOUR

MODIFICATION DES STATUTS DE L'AAPPMA

M. Petitjean, secrétaire de l'association, est désigné secrétaire de séance pour cette assemblée générale.



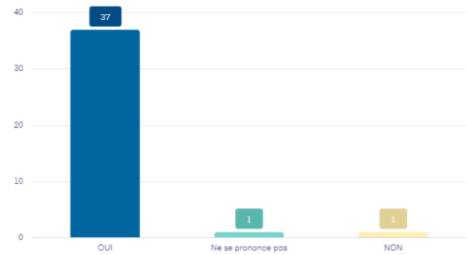
MODIFICATION DES STATUTS DE L'AAPPMA








Après avoir remercié l'ensemble des membres présents à cette assemblée, M. Marc BOUVARD, président de l'AAPPMA, présente le projet de modification des statuts de l'AAPPMA des Monédières, basé sur le modèle de statut type établi par le Ministère de l'Écologie et la FNPF. Cette proposition de statut a été envoyée à tous les membres par voie électronique et diffusée sur le site Internet de l'AAPPMA des Monédières pour une consultation directe via le site svvio.com 20/02/21 au 06/03/21

Sur la consultation directe avec vote en ligne via le site svvio.com, 39 membres se sont exprimés sur la question, dont 37 pour, 1 abstention et 1 vote contre. Sur les 10 personnes présentes en physique à l'assemblée générale, 10 personnes se sont exprimées pour avec 0 abstentions et 0 vote contre.



		
Pour	Contre	Abstention
47	1	1

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale extraordinaire de l'AAPPMA « *La Truite des Monédières* » réunie le 6 mars 2021 à 11H00 adopte à la majorité les statuts qui leur étaient soumis conformément à l'arrêté du 25 août 2020 (JO du 01/10/2020) fixant les statuts types des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique.

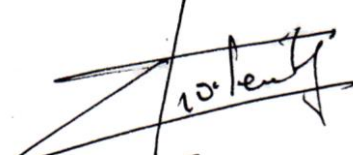
Nul n'intervenant, la séance est levée à 11H30. Le président remercie chaleureusement toutes les personnes présentes.

Le Président de l'AAPPMA
« La Truite des Monédières »



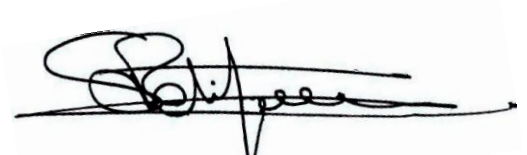
Marc BOUVARD

Le Trésorier de l'AAPPMA
« La Truite des Monédières »



Bernard CHABRIERIE

Le Secrétaire de l'AAPPMA
« La Truite des Monédières »



Stéphane PETITJEAN



Pour plus de renseignements :

Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des Monédières

Mairie 19800 CORREZE

www.pechemonedieres.com

peche.monedieres@gmail.com